

Délégation spéciale de signature.

Le Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat Ile de France,

Vu le code de l'artisanat modifié,

Vu le décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020 portant création des chambres de métiers et de l'artisanat régionale Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre -Val de Loire, Corse, Grand-Est, Ile de France, Nouvelle Aquitaine, Normandie et Occitanie, Pyrénées -Méditerranée,

Vu la délibération portant élection de Monsieur Francis Bussière en qualité de président lors de l'assemblée générale constitutive extraordinaire qui s'est tenue le 15 novembre 2021,

Vu le règlement intérieur,

Vu la délibération du Bureau B 2023-05/24 du 22 mai 2023 ayant pour objet la relocalisation de l'antenne économique de la CMA IDF du territoire de Paris-Vallée de la Marne confirmée par la délibération du Bureau B 025-04/IV-04 du 7 avril 2025 ayant pour objet la relocalisation de l'antenne économique de la CMA IDF du territoire de Paris-Vallée de la Marne.

Décide,

Article 1 :

Délégation spéciale de signature est accordée à Monsieur Thierry FROMENTIN, président de la chambre de niveau départemental Seine et Marne à l'effet de signer avec la société Canopée Champs sur Marne et la société Aménagement 77 le bail commercial en l'état futur d'achèvement portant sur la location de bureaux dans l'immeuble situé au 1 rue Albert Einstein à Champs sur Marne (77 420).

Article 2 :

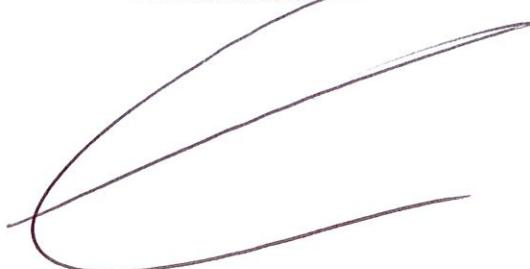
Toute subdélégation est interdite.

Article 3 :

La présente délégation de signature est publiée sur le site internet de la CMA IDF.

Fait à Paris, le 17 septembre 2025.

**Le Président,
Francis Bussière**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION ILE-DE-FRANCE

72-74, rue de Reuilly • S0315 • 75592 Paris Cedex 12 • +33 1 80 48 26 00 • contact@cma-idf.fr • www.cma-idf.fr Siret : 130 027 972 00012 • N° Organisme de formation : 11756120375 Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020